

Nombre de membres
en exercice :
15

Membres présents :
8

Membres excusés
avec procuration
2

Membres excusés
3

Membres absents
2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du mardi 25 novembre 2025
dans la Salle de réunion de l'Annexe de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le vingt-cinq novembre de l'an deux mille vingt-cinq)

sous la présidence de Madame Valérie MEYER, Vice-Présidente

Présents : 8

Mme Valérie MEYER, Mme Marie ADAM, M. Christophe EHRET, Mme Maryse LOUIS,
Mme Catherine MATHIEU-BECHT, Mme Danielle GRUMET, M. Fernand THUET,
M. Eddie WAESELYNCK

Excusés avec procuration : 2

M. Raphaël SPADARO, procuration à M. Eddie WAESELYNCK
Mme Sylvie KUENEMANN, procuration à Mme Danielle GRUMET

Excusées : 3

Mme Rachel BAECHTEL
Mme Josiane FORÊT
Mme Dominique SCHNEIDER

Absents : 2

M. Mathieu GARÉ
M. Gilbert GOEPFERT

POINT SPÉCIFIQUE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

2. Bilan de l'utilisation de la délégation du Conseil d'Administration à la Présidente ou à la Vice-Présidente du 1^{er} juillet au 30 septembre 2025

Il est fait référence à la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 4 février 2021 – Point 3 de l'ordre du jour, par laquelle la Présidente ou la Vice-Présidente ont obtenu délégation de l'assemblée à charge pour elles de rendre compte à chaque réunion du Conseil d'Administration des décisions prises en vertu de la délégation reçue.

Le paragraphe de l'article R.123-22 du Code de l'Action sociale et des Familles dispose que « le Président ou le Vice-Président doit rendre compte, à chacune des réunions du Conseil d'Administration, des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qu'il a reçue ».

.../...

Les décisions prises sont les suivantes :

CCAS de RIXHEIM

Chiffre d'affaires des fournisseurs (du 01/07/2025 au 30/09/2025)

Fournisseurs	Réalisé
DOCAPOSTE FAST	852,00
KELIANIE INTERMARCHE	598,67
RIXDIS 2 SAS LECLERC	1 070,85
SOLEA SAEML	136,00
	2 657,52

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

décide à l'unanimité :

- d'approuver les décisions prises par la Présidente ou la Vice-Présidente du 1^{er} juillet au 30 septembre 2025 pour un montant de 2 657,52 €.

Délibéré comme dessus,
Pour extrait conforme,

Rixheim, le 1^{er} décembre 2025



Pour la Présidente,
la Vice-Présidente :

Valérie MEYER